

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 14 (1984)
Heft: 12

Rubrik: Genève : vie sociale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE: vie sociale

Le social en pratique

Harmonisation des tarifs des services d'aide à domicile à Genève

Il a fallu plusieurs années de travail préparatoire et de discussions pour qu'intervienne, début 1984, une harmonisation des tarifs des services genevois d'aide à domicile. Cette démarche commune a été entreprise en partant du principe qu'il est normal et sain que toutes les personnes ayant recours à ces services soient traitées en fonction des mêmes critères. Un montant facturable commun est propre à garantir à chacun l'accès aux soins appropriés sans discrimination.

Actuellement, ce nouveau système est appliqué par les services suivants, tous subventionnés par l'Etat:

aide ménagère au foyer;

service des soins infirmiers à domicile (section genevoise de la Croix-Rouge suisse);

service genevois d'aide familiale. (Il s'étendra progressivement à tous les services d'aide familiale).

Ainsi, les personnes s'adressant à l'un ou à l'autre ont-elles l'assurance qu'un même tarif horaire d'intervention, s'échelonnant de Fr. 4.— à Fr. 25.—, est appliqué. Il est basé sur le revenu imposable de l'intéressé(e). Les charges familiales ou la fortune peuvent entraîner déduction ou majoration.

Il est donc demandé aux usagers de ces services de présenter:

soit leur bordereau de taxation des impôts;

soit les coupons postaux de l'Office des allocations aux personnes âgées (OAPA) ou du Service social de la Ville de Genève (SSVG).

A l'avenir, il est prévu d'envisager d'autres mesures allant dans le sens de cette importante initiative en matière de coordination.

O. B.

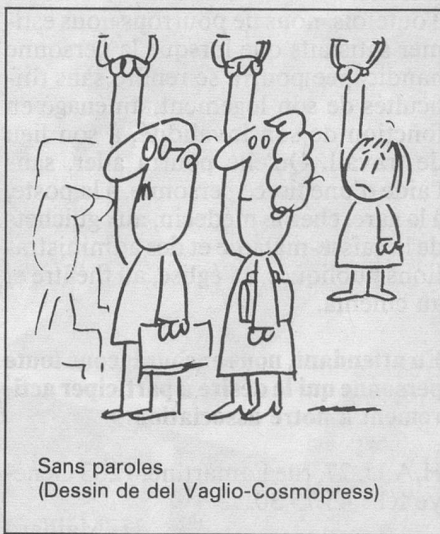
Echos et propos

Un nouvel «espace informations-loisirs» pour les aînés

La section de Genève de l'AVIVO, Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins (rue du Vieux-Billard 25, 1205 Genève, téléphone 022/29 13 60), a été constituée en 1949, soit une année après la mise en application de l'AVS. Selon le président central de l'association, M. R. Dafflon, sa création «correspondait à l'époque à une nécessité impérieuse». La section genevoise a pris depuis lors une extension appréciable puisqu'elle compte actuellement près de 12 000 adhérents, entre lesquels un lien vient d'être tissé par la parution d'un bulletin mensuel intitulé «Espaces».

L'équipe de rédaction indique en effet à ses lecteurs qu'elle désire «occuper un peu de l'espace de leur temps libre... et leur offrir l'espace du journal». Celui-ci a pour objectif de: signaler aux membres les modifications apportées aux lois AVS-AI et aux règlements en vigueur; de les informer de leurs droits (une récente initiative de l'AVIVO a consisté à déposer à la Chancellerie fédérale une pétition demandant la création d'un nouvel indice du coût de la vie pour les rentiers AVS-AI et les petits revenus); de les tenir au courant des activités proposées par la section en matière d'occupation du temps libre.

L'AVIVO se présente comme «une grande et vivante association du troisième âge». La section de Genève est ouverte aux 45 000 bénéficiaires de l'AVS-AI, sans aucune distinction.



Sans paroles
(Dessin de del Vaglio-Cosmopress)

Son service social est à la disposition de ceux qui ont besoin de son appui, qu'il s'agisse de remplir une déclaration d'impôts, de présenter une demande d'aide cantonale ou de se procurer un renseignement d'ordre pratique. Par ailleurs, le programme des loisirs est en pleine extension. Il prévoit pour l'année à venir:

des représentations: cirque, cinéma, variétés;

des thés dansants, des projections de films;

des conférences portant sur des questions préoccupant les aînés, leur santé en particulier;

des randonnées pédestres, des balades en autocar;

des séjours en montagne; des voyages en Suisse, France et Italie; vacances balnéaires, séjours climatiques.

En cette fin d'année, la fête de Noël se déroulera le 14 décembre au Grand Casino. Le programme de variétés comprendra deux séances, à 14 et à 16 h.

La cotisation annuelle, qui s'élève désormais à Fr. 18.—, comprend l'abonnement au journal «Espaces» et permet de profiter à des prix très «doux» des diverses possibilités de loisirs énumérées ci-dessus.

O. B.

Points de repère

Un calendrier des rencontres de fin d'année

Sous l'impulsion de l'ARC, Action réflexion Carouge et environs, des rencontres ouvertes à toute la population sont organisées dans le canton de Genève pendant la période des fêtes. Pour vivre avec d'autres la semaine Noël/Nouvel An, des possibilités seront offertes par tous les centres de loisirs, les centres médico-sociaux et les paroisses qui détiendront un calendrier de l'ensemble de ces propositions. Dans ce domaine, c'est une «première».

A signaler en particulier le 2^e «Noël-rencontre» qui aura lieu le 24 décembre dès 17 h. 30 à la salle des fêtes de Carouge: apéritif, repas, animation. Inscriptions: 18 et 19 décembre, centre médico-social de Carouge, tél. 022/43 61 30; centre des loisirs de Carouge, tél. 022/42 87 87; Clubix tél. 022/43 47 18.

Renseignements: Danielle Ponsa, tél. 022/42 37 50 (le matin).

O. B.